

## Demande de disque de stationnement

Les questions marquées avec \* sont obligatoires.

Il n'y a pas de stationnement payant au sein de la ville, en revanche il y a du stationnement à durée limitée. Les usagers sont donc invités à mettre leur disque de stationnement en évidence à l'avant du véhicule. Ce dernier doit obligatoirement être de modèle européen (à une fenêtre, indiquant l'heure d'arrivée). Tout contrevenant s'expose à une amende de 17€.

[Plus d'infos sur la zone S1 - Stationnement résidentiel Sorbiers](#)

### CIVILITÉ

Nom (Obligatoire)

---

Prénom (Obligatoire)

---

Adresse complète (n° / rue - avenue - allée / 94550 Chevilly-Larue) (Obligatoire)

Vérification anti-spam : indiquez le résultat de l'opération ci-contre (Obligatoire)



---


@ CONTACTEZ-NOUS



## MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

 01 45 60 18 00

 01 49 78 01 36